

PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

**Microprogramme 2-512-6-0
et
Maîtrise 2-512-1-0, option 75
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée**

GUIDE DE L'ÉTUDIANT 2016-2017

Faculté de médecine : www.umontreal.ca
Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mot de bienvenue -----	3
Technicien en gestion des dossiers étudiants -----	4
Le comité d'études supérieures -----	5
Personnel non enseignant -----	5
Programmes de pathologie et biologie cellulaire -----	6
Admissions au microprogramme (2-512-6-0) -----	6
Structure du Microprogramme de 2e cycle (2-512-6-0) -----	7
Admission à la Maîtrise (2-512-1-0) -----	8
Présentation et objectifs -----	9
Structure de programme de Maîtrise (2-512-1-0) -----	10
Liste des professeurs et collaborateurs des études supérieures -----	11
Barèmes de notation et Échelles de conversion -----	12
Horaire automne 2016 -----	13
Horaire d'hiver 2017 -----	13
Calendrier des études 2016-2017 -----	14
Courriel -----	15
Résumé des règlements les plus importants -----	16
Carte étudiante -----	19
Dossier étudiant -----	19
Ordinateur -----	19
Associations étudiantes -----	19
Sites Web -----	19
Services aux étudiants (SAE) -----	20
Autres services offerts à l'UDEM -----	21

MOT DE BIENVENUE

BIENVENUE à tous les étudiants inscrits aux programmes d'études supérieures du Département de pathologie et biologie cellulaire. Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Étudiants et professeurs des nouveaux programmes de 2^e cycle. Nous sommes fiers de ces programmes, le premier en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long du **Microprogramme** et de la **Maîtrise**. Nous sommes fiers de vous compter parmi nous.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline, dont les avancées de la pathologie moléculaire, ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi faite naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire; il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire.

Vous êtes maintenant engagés dans un microprogramme ou dans une maîtrise en pathologie et biologie cellulaire, option **pathologie moléculaire et médecine personnalisée**. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (F.E.S.P.). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès du technicien à la gestion des dossiers étudiants du département, vous trouverez dans ce guide, des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous les services offerts aux étudiants.

La responsable du programme, **Dre Dominique Trudel** et le Directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire, **Dr Louis Gaboury** sont disponible pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.



Dre Dominique Trudel, MD PhD FRCP(c)
Responsable programmes cycles supérieurs
Département de pathologie et biologie cellulaire
dominique.trudel.chum@sss.gouv.qc.ca



Dr Louis Gaboury, M.D., Ph.D., FRCP(C)
Directeur du département
Département de pathologie et biologie cellulaire
louis.gaboury@umontreal.ca



Technicien en gestion des dossiers étudiants

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter d'avoir été acceptés au microprogramme et à la maîtrise en pathologie et biologie cellulaire. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du Département de pathologie et biologie cellulaire, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis l'admission jusqu'à votre diplomation. De plus, je peux vous guider dans votre choix de cours, répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études en pathologie et biologie cellulaire.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire.

Leonardo Torres Wictorff

Technicien en gestion des dossiers étudiants
Département de pathologie et biologie cellulaire
Pav. Roger-Gaudry, Local N-529
514-343-6288
leonardo.felipe.torres.wictorff@umontreal.ca

LE COMITÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Outre la relation professeur-étudiant, l'encadrement des étudiants aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par un comité : le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du règlement pédagogique de la F.E.S.P. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Le Comité d'études supérieures a pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander au besoin, des modifications. Il est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiants, soutien financier des étudiants, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tout étudiant dans son programme d'études afin d'assurer la réussite de l'étudiant dans son parcours académique.

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Membres : Dr Louis Gaboury : louis.gaboury@umontreal.ca
Dr Roger Lippé : roger.lippe@umontreal.ca
Dr Gilles Hickson : gilles.hickson@umontreal.ca
Dre Dominique Trudel : dominique.trudel.chum@ssss.gouv.qc.ca

Représentant des étudiants de cycles supérieurs :

Alexandra Lissouba, Étudiante au Ph.D. : alexandra.lissouba@umontreal.ca

PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Nom	Fonction	Local	Téléphone
Diane Roy (Par intérim)	Adjointe au directeur, administration	N-535-1	514 343-6303
Linda Légaré	Technicienne en coordination du travail de bureau (direction)	N-535	514 343-6294
Sherley Dorcilus (Par intérim)	Technicienne en administration	N-533	514 343-6307
Bilonda Mulumba (Par intérim)	Technicienne en coordination du travail de bureau (Programme résidence)	N-528	514 343-6314
Diane Gingras	Responsable de laboratoires	T-533	514 343-6111 poste 5232
Leonardo F. Torres Wicttorff	Technicien en gestion des dossiers étudiants (cycles supérieurs)	N-529	514 343-6288
Mikelsie Féquière	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (cours de service)	N-526	514 343-6310
Patric Canuel (Par intérim)	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (cours de service)	N-524	514 343-6237

PROGRAMMES DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRES

Microprogramme (2-512-6-0)

M.Sc. (2-512-1-0)

ADMISSION Microprogramme (2-512-6-0)

(Règlement propre aux études) :

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (pathologie moléculaire et médecine personnalisée), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- Se présenter pour une entrevue devant le comité d'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de trois trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Régime d'études

Plein temps, jour.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

5. Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme (pathologie moléculaire et médecine personnalisée) parmi les crédits de cours obligatoires de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

[Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.](#)

Structure du Microprogramme de 2^e cycle (2-512-6-0)

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

Segment 70 Propre à l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

➤ Bloc 70A : Obligatoire - (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2	Automne
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3	Automne
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2	Hiver
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2	Hiver

➤ Bloc 70B : Obligatoire - (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6046	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1	4	Automne
PBC 6047	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2	4	Hiver

ADMISSION à la Maîtrise (2-512-1-0) **(Règlement propre aux études) :**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine en 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues, sauf l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Les options du programme sont en cours de révision.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité de cours minimale (15 crédits de cours, si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

Des étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine et dont le rendement académique est jugé excellent par la Faculté peuvent, dans certains cas particuliers, être admis simultanément à un programme d'initiation aux études supérieures. Selon le programme d'initiation aux études supérieures, le candidat est autorisé à suivre un programme de cours préalables et avancés adapté à ses qualifications antérieures et à l'option choisie. Il lui est fortement recommandé de s'initier au travail expérimental en effectuant des stages d'été en recherche. Après l'obtention de son doctorat en médecine, le candidat peut être admis à la maîtrise et les cours suivis pendant le programme d'initiation lui seront crédités. Même s'il a complété le minimum requis des cours exigés, il devra encore, pour obtenir la maîtrise ès sciences, consacrer au moins une année académique à des travaux de recherche et à la rédaction de son mémoire ou son rapport de stage.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation de stage, si applicable

[Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.](#)

Présentation

La création d'une nouvelle option dans le programme d'études supérieures en pathologie vient combler un double besoin : d'abord celui de former des professionnels qualifiés capables de maîtriser et d'utiliser les techniques nées d'investigation les plus diverses des progrès récents en génomique, protéomique et autres « omiques », pour le diagnostic et le pronostic des maladies humaines. Ensuite, les progrès fulgurants de la pathologie moléculaire ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais a aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire; il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Or, c'est précisément à ces futurs utilisateurs de la médecine «à-la-carte» que nous avons songé.

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, Biopathologie des cancers, cytogénétique, Biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Le programme a une durée d'environ 18 mois et comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Dans le cas de cette dernière option, le programme dure environ deux ans et comprend sept cours obligatoires totalisant 14 crédits, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits ainsi que 8 crédits de cours à option.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Les options de ce programme sont les suivantes :

- Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (ouverte à l'admission)**
- Biologie cellulaire (admission temporairement suspendue)
- Biologie du cancer (admission temporairement suspendue)
- Biopathologie cardiovasculaire (admission temporairement suspendue)
- Cytogénétique (admission temporairement suspendue)
- Système nerveux (admission temporairement suspendue)

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues. Les options du programme sont en cours de révision.

Forces

Cette nouvelle formation veut assurer une meilleure couverture disciplinaire des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire.

Structure de programme de Maîtrise (2-512-1-0)

Segment 75 Propre à l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et la rédaction de rapport et 8 crédits à option.

➤ Bloc 75A : Obligatoire - (14 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1	Aut. - Hiv. - Été
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1	Aut. - Hiv. - Été
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2	Automne
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3	Automne
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2	Hiver
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2	Hiver
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie 2	3	Aut. - Hiv.

➤ Bloc 75B : Option - (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
BIM 6021	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire	2	Hiver
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2	Été
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2	Été
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1	Été
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2	Automne
PBC 3100	Travaux de recherche	3	Été
PBC 6000	Biologie cellulaire avancée	3	Automne
PBC 6086	Cancer : Aspects cellulaires et moléculaires	3	Automne
PBC 6087	Cancer : Diagnostic, pronostic et traitement	3	Hiver
PBC 6301	Principes de cytogénétique médicale	2	Automne

➤ Bloc 75C : Obligatoire - (23 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6046	Séminaire de recherche 1 Stage de recherche dirigée patho. cell. et mol. 1	4	Automne
PBC 6047	Séminaire de recherche 1 Stage de recherche dirigée patho. cell. et mol. 2	4	Hiver
PBC 6048	Stage de recherche en médecine personnalisée	15	Aut. - Hiv. - Été

LISTE DES PROFESSEURS ET COLLABORATEURS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES:

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM St-Luc	roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca
Barreiro	Luis	CHU Sainte-Justine	luis.barreiro@umontreal.ca
Beauchamp	Léonie	CHUM-Résidente	leonie.beauchamp@umontreal.ca
Bédard	Karine	CHU Sainte-Justine	karine.bedard.1@umontreal.ca
Beland	Mélanie	IRIC / Université de Montréal	melanie.beland.2@umontreal.ca
Bélisle	Annie	CHUM Notre-Dame	a_beli33@hotmail.com
Bendayan	Moïse	Pav. Roger-Gaudry	moise.bendayan@umontreal.ca
Berdugo	Jérémie	CHUM-Résident	jeremie.berdugo@umontreal.ca
Boucher	Liza	Lab. de Sc. judiciaires et médecine légale Min de la Sécurité publique	liza.boucher@mss.gouv.qc.ca
Chaurand	Pierre	Dép. de chimie UdeM	pierre.chaurand@umontreal.ca
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	benjamin.ellezam@umontreal.ca
Fetni	Raouf	Maisonnette-Rosemont	rfetni.hmr@ssss.gouv.qc.ca
Filep	Janos G.	Centre rech. M-R	janos.g.filep@umontreal.ca
Gaboury	Louis	IRIC / CHUM Hôtel-Dieu	louis.gaboury@umontreal.ca
Gorska-Flipot	Isabelle	CHUM Hôtel-Dieu	isabelle.gorska.chum@ssss.gouv.qc.ca
Hickson	Gilles	CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@umontreal.ca
Lamarre	Louis	CH Charles-Lemoyne	louis.lamarre@rrsss16.gouv.qc.ca
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	leblondfrederic@gmail.com
Maietta	Antonio	CHUM Notre-Dame	antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca
Monczak	Yury	Hôpital Général Juif	Yury.monczak@mcgill.ca
Patey	Natacha	CHU Sainte-Justine	natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Raynal	Noël J-M	CHU Sainte-Justine	noel.raynal@recherche-ste-justine.qc.ca
Roméo	Philippe	Inst. Cardiologie Mtl	philippe.romeo.chum@ssss.gouv.qc.ca
Royal	Virginie	Maisonnette-Rosemont	virginieroyal@hotmail.com
Sanchez	Lilia Maria	CHUM Hôtel-Dieu	lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca
Soucy	Geneviève	CHUM St-Luc	genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca
Tran-Thanh	Danh	CHUM Hôtel-Dieu	danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca
Trudel	Dominique	CHUM St-Luc	dominique.trudel.chum@ssss.gouv.qc.ca

Barèmes de notation et Échelles de conversion

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon les barèmes suivants :

Barème de notation – 1^{er} cycle

Lettres 1er cycle	Descriptif	Points	% Indicatif
A+	Excellent	4,3	90 / 100
A	Excellent	4,0	85 / 89.9
A-	Excellent	3,7	81 / 84.9
B+	Très bon	3,3	78 / 80.9
B	Très bon	3,0	75 / 77.9
B-	Très bon	2,7	72 / 74.9
C+	Bon	2,3	70 / 71.9
C	Bon	2,0* et ***	68 / 69.9
C-	Bon	1,7	66 / 67.9
D+	Passable	1,3	63 / 65.9
D	Passable	1,0**	60 / 62.9
E	Faible (Échec)	0,5	35 / 59.9
F	Nul (échec)	0,0	0 / 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0/0

* Note minimale de passage dans un programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximum pour examen de reprise

Barème de notation – 2^e cycle

Lettres 2 ^e cycle	Descriptif	Points	% Indicatif
A+	Excellent	4,3	90 / 100
A	Excellent	4,0	85 / 89.9
A-	Excellent	3,7	80 / 84.9
B+	Bon	3,3	77 / 79.9
B	Bon	3,0	73 / 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 / 72.9
C+	Passable	2,3	65 / 69.9
C	Passable	2,0	60 / 64.9
C-	Échec	1,7	57 / 59.9
D+	Échec	1,3	54 / 56.9
D	Échec	1,0	50 / 53.9
E	Échec	0,5	35 / 49.9
F	Échec	0,0	0 / 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0/0

* Note minimale de passage dans un programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximum pour examen de reprise

HORAIRE AUTOMNE 2016

		1 sept. au 17 oct.-16	06 sept. au 18 oct.-16	07 sept. au 19 oct.-16	08 sept. au 20 oct.-16	09 sept. au 21 oct.-16
		31 oct. au 19 déc.-16	1er nov. au 20 déc.-16	02 nov. au 21 déc.-16	03 nov. au 22 déc.-16	04 nov. au 23 déc.-16
Trimestre		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{er}	<u>Am</u> 9h00 à 12h00	PBC 6042 Fondements en biologie moléculaire Salle : N-833 Pav. Roger-Gaudry			PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie 1er sept. 16 Salle : N-833 Pav. Roger- Gaudry	
	<u>Pm</u> 13h00 à 16h00	PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie Salle : 3123 Dép. Patho CR-CHUM	PBC 6043 Fondements en biologie moléculaire 18 oct. 16 Exa. Intra Salle : N-833 Pav. Roger-Gaudry	PBC 6046 Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1 Labo : CR-CHUM Labo : IRIC	PBC 6046 Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1 Labo : CR-CHUM Labo : IRIC	

*Note : Les salles et les dates peuvent être changées.

HORAIRE HIVER 2017

		09 janv. au 20 fév.-17	10 janv. au 21 fév.-17	11 janv. au 22 fév.-17	12 janv. au 23 fév.-17	13 janv. au 24 fév.-17
		06 mar. au 24 avr.-17	07 mar. au 25 avr.-17	08 mar. au 26 avr.-17	09 mar. au 27 avr.-17	10 mar. au 28 avr.-17
Trimestre		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 ^e	<u>Am</u> 9h00 à 12h00	PBC 6044 Histopathologie diagnostique appliquée Salle : N-833 Pav. Roger-Gaudry				
	<u>Pm</u> 13h00 à 16h00	PBC 6045 Pathologie moléculaire expérimentale Salle : 3123 Dép. Patho CR-CHUM		PBC 6047 Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2 Labo : CR-CHUM Labo : IRIC	PBC 6047 Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2 Labo : CR-CHUM Labo : IRIC	

*Note : Les salles et les dates peuvent être changées.

Légende

Les journées de cours sont en caractères gras



premier jour de cours et dernier jour pour passer à un programme non contingenté



dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais (cours à horaire régulier)



dernier jour pour abandonner un cours avec frais



examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours



journées d'examens



période d'activités libres



congé universitaire ou férié

Septembre 2016						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Janvier 2017						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Octobre 2016						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février 2017						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Novembre 2016						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mars 2017						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Décembre 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8 ¹	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril 2017						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28 ²	29
30						

¹ Pour équilibrer les jours de cours, jeudi 8 décembre horaire du lundi

² Pour équilibrer les jours d'examens, vendredi 28 avril horaire du lundi

COURRIEL

L'Université met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que les professeurs et le personnel administratif communiqueront avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

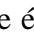
Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon portail UdeM à l'adresse www.portail.umontreal.ca
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants :
 - S'abonner au service de courriel Exchange
Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>
 - Acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, ex. **Hotmail, Yahoo ou Gmail.**
Choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS LES PLUS IMPORTANTS

Article 6 Droits de scolarité

Soldes impayés

L'étudiant ne peut être inscrit à aucun cours du trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité de tout trimestre antérieur. Si votre dossier dans le centre étudiant comporte le signe suivant : , l'étudiant en défaut ne peut assister aux cours ni aux ateliers. Il pourra intégrer les cours si le dossier est en règle au plus tard à la date de modification de choix de cours.

Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>

18. Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

56A. Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à six pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme.

20. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée lorsque 13% du cours est écoulé. Le doyen décide de la demande.

Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Information aussi disponible sur le site Internet de l'UdeM.

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

22. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60% du cours ne soit échus à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

76C. Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport ou le travail remis par l'étudiant doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur qu'il présente et démontrer, le cas échéant, qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

29. Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen à moins que, dans les huit jours ouvrables, il ne justifie par écrit son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

La note F est attribuée à l'étudiant qui

- a) Étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale,
- b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours francs, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

30. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

31. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

32. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, le responsable du programme ou après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

35. Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

35A. Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

35B. Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

35C. Échec à un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

38. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à son cheminement dans son programme. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

- a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au relevé de notes de l'étudiant;
- b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci (selon les articles 51 f) pour les programmes de deuxième cycle et (97 f) pour le troisième cycle ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 46.

37. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs.

<http://www.integrite.umontreal.ca/>

44. Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales:

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#c3112>

CARTE ÉTUDIANTE

Vous devez vous procurer votre carte étudiante au Centre d'émission de la carte UdeM. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'Université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle au Registrariat.

Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission :

<http://www.etudes.umontreal.ca/carte-udem/index.html>

DOSSIER ÉTUDIANT

Vous avez accès à votre dossier étudiant par votre portail UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant :

www.portail.umontreal.ca.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>

ORDINATEUR

L'ordinateur portable est recommandé, et cela à partir du 1^{er} trimestre scolaire. Vous pouvez toutefois utiliser les ordinateurs dans les salles spécifiques de la Faculté de médecine. En consultant le lien ci-dessous, vous trouverez la liste de Laboratoires d'enseignement informatisé : <http://medecine.umontreal.ca/faculte/technologies-de-linformation/services-offerts/laboratoires-denseignement-informatise/>
<http://www.portail.umontreal.ca/>

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La FAECUM (Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs (C.E) siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses **activités formatrices** et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs.

Site web: <http://www.faecum.qc.ca/>

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) :

<http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>

SITES WEB

La Faculté de médecine a un site Web. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la Faculté et ses programmes et départements.

Faculté de **médecine** : <http://medecine.umontreal.ca/>

Département de **pathologie et biologie cellulaire** : www.patho.umontreal.ca !(en construction)

SERVICES AUX ÉTUDIANTS (SAE)

L'Université de Montréal offre divers services sur le campus destinés aux étudiants. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

- ✓ Studium
<https://studium.umontreal.ca/>
- ✓ Action humanitaire et communautaire
<http://www.serdahc.umontreal.ca>
- ✓ Activités culturelles
<http://www.sac.umontreal.ca>
- ✓ Bureau de l'aide financière
<http://www.baf.umontreal.ca>
- ✓ Bureau des bourses d'études
<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses.html>
- ✓ Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap
<http://www.bsesh.umontreal.ca/>
- ✓ Bureau des étudiants internationaux
<http://www.bei.umontreal.ca>
- ✓ Bureau du logement hors campus
<http://www.logement.umontreal.ca>
- ✓ Centre de santé et de consultation psychologique
<http://www.cscp.umontreal.ca>
- ✓ Centre étudiant de soutien à la réussite
<http://www.cesar.umontreal.ca>
- ✓ Maison internationale
<http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

AUTRES SERVICES OFFERTS À L'UDEM

<http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

- ✓ Bibliothèques : <http://www.bib.umontreal.ca/>
 - ✓ Bureau de la sûreté : <http://www.dps.umontreal.ca/>
 - ✓ Bureau de l'Ombudsman : <http://www.ombuds.umontreal.ca>
 - ✓ Bureau des services juridiques : <http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/clinique-juridique/>
 - ✓ Bureau d'intervention en matière de harcèlement : <http://www.harcelement.umontreal.ca/>
 - ✓ CEPsum : <http://www.cepsum.umontreal.ca/>
 - ✓ Centre de communication écrite : <http://www.cce.umontreal.ca/>
 - ✓ Centre de la petite enfance : [Pavillon J.-A.-DeSève, \(514\) 343-6420](http://www.pavillonj-a-de-seve.com)
 - ✓ Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM : <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/fr/index.htm>
 - ✓ Centre d'essai : http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm
 - ✓ Centre d'exposition de l'UdeM : http://www.expo.umontreal.ca/expositions/en_cours.htm
 - ✓ Clinique de kinésiologie : <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>
 - ✓ Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie : <http://www.opto.umontreal.ca/>
 - ✓ Clinique universitaire de nutrition : <http://www.clinut.umontreal.ca/>
 - ✓ Clinique universitaire de psychologie : <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>
 - ✓ Clinique dentaire universitaire : <http://www.medent.umontreal.ca/fr/clinique-dentaire/index.htm>
 - ✓ Comité permanent sur le statut de la femme : [3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668](http://www.cpmf.com)
 - ✓ Services des impressions : <http://www.sium.umontreal.ca/>
 - ✓ Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) : <http://dgtic.umontreal.ca/>
 - ✓ Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) : <http://www.pum.umontreal.ca/>
 - ✓ Bureau du Registraire : <http://registraire.umontreal.ca/>
- Etc.